



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE D'AVAILLES LIMOUZINE – 86460
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre

Conseillers en exercice	14
Présents	10
Votants	12
Absents	4

Séance du 05/03/2020

L'an deux mil vingt, le **cinq mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES LIMOUZINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'AVAILLES LIMOUZINE, sous la présidence de Monsieur Joël FAUGEROUX, Maire.

Date de convocation
27/02/2020

Etaient présents : Joël FAUGEROUX, Jean-Michel NIVET, Marie DU DOIGNON, Serge GAUVIN, Claudine RONDEAU, Annie HELIAS, Bernard MEUNIER, Christelle BALARD, Yonni HERVE, Arnaud BALESTRAT

Etaient excusés et ont donné procuration : Nicolle GOURDON (PROCURATION A MARIE DU DOIGNON - Evelyne RENOUX (PROCURATION A CHRISTELLE BALARD)

Date d'affichage
10/03/2020




Etaient excusés : Jean-Jacques THIBAUT

Absent : Florence MELON-COLIN

M. Bernard MEUNIER a été nommé(e) secrétaire de séance

Assistait aussi à la séance : Madame Lysiane PERROT, secrétaire de Mairie

Avant que le Conseil Municipal ne procède à la signature du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-  **Ecole**
 - Demande de subvention à Sorégies
-  **Logement des 20 rue de la Gare** :
 - Demande de subvention au titre d'Activ 3 (Département)
 - Demande de subvention à Sorégies
-  **Mairie**
 - Demande de subvention à Sorégies

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

- 1. FINANCES COMMUNALES**
 - a. Vote des comptes de gestion 2019
 - b. Vote des comptes administratifs 2019
 - c. Affectation des résultats
 - d. Vote du budget Mairie 2020 et des budgets autonomes et annexes (photovoltaïque, maison de santé, PSLA, transport scolaire)
- 2. VOTE DES TAUX DES TAXES 2020**
- 3. PARTICIPATION DE LA MAIRIE AUX BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES (CCAS ET MAISON DE SANTE)**
- 4. REMBOURSEMENT PAR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES**
- 5. CONTRIBUTION AU SYNDICAT DU COLLEGE DE L'ISLE JOURDAIN**

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**7. ECOLE**

- a. Demande de subvention au titre de la DETR Etat pour les travaux des classes
- b. Demande de subvention au titre d'Activ 3 (Département) pour les travaux des classes
- c. Demande de subvention au titre du FIPDR pour la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion »

8. LOCATION SALLES (TARIFS)

- a. Demande de location d'un espace pour médiation familiale
- b. Convention avec Siel Bleu pour la salle maison de santé

9. TRANSPORT SCOLAIRE EN REGIE

Résiliation de la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine

II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1. FINANCES COMMUNALES**a. *Examen et vote du compte de gestion 2019***


Délibération D2020-03-05/015 à 019

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion :

-  Est établi par la comptable de Civray à la clôture de l'exercice
-  Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

 **VOTE** les comptes de gestion 2019 des budgets :


- Mairie
- Photovoltaïque
- Maison de santé
- Constructions PSLA
- Transport scolaire

après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer

b. *Vote des comptes administratifs 2019*

Monsieur NIVET, adjoint chargé des finances, assisté de Madame PERROT, présente en détail le compte administratif 2019 du budget de la Mairie et des budgets autonomes et budgets annexes. Puis Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie DU DOIGNON, doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de la commune et de ses services, dressé par Monsieur Joël FAUGEROUX,

 Lui donne Acte de la présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se définir ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL – MAIRIE 98500

Délibération D2020-03-05/020

Investissement		
dépenses	prévu	649 098.68 €
	réalisé	605 169.52 €
	Reste à réaliser	3 663.24 €
recettes	prévu	649 098.68 €
	réalisé	430 384.43 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
dépenses	prévu	1 726 697.01 €
	réalisé	1 010 677.28 €
recettes	prévu	1 726 697.01 €
	réalisé	1 895 467.12 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	investissement	-174 785.09 €
	fonctionnement	884 789.84 €
	Résultat global	710 004.75 €

COMPTE ADMINISTRATIF – PHOTOVOLTAIQUE 98501

Délibération D2020-03-05/021

Investissement		
dépenses	prévu	35 914.60 €
	réalisé	25 296.64 €
	Reste à réaliser	0.00 €
recettes	prévu	35 914.60 €
	réalisé	15 851.05 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
dépenses	prévu	97 839.74 €
	réalisé	12 972.13 €
recettes	prévu	97 839.74 €
	réalisé	98 219.82 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	investissement	-9 445.59 €
	fonctionnement	85 247.69 €
	Résultat global	75 802.10 €

COMPTE ADMINISTRATIF – MAISON DE SANTE 98502

Délibération D2020-03-05/022

Investissement		
dépenses	prévu	208 892.13 €
	réalisé	45 454.89 €
	Reste à réaliser	25 420.00 €
recettes	prévu	208 892.13 €
	réalisé	34 795.27 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
dépenses	prévu	259 935.35 €
	réalisé	70 733.08 €
recettes	prévu	259 935.35 €
	réalisé	140 687.04 €

Résultat de clôture de l'exercice	
investissement	-10 659.62 €
fonctionnement	69 953.96 €
Résultat global	59 294.34 €

COMPTE ADMINISTRATIF – CONSTRUCTIONS PSLA 98506


Délibération D2020-03-05/023

Investissement		
dépenses	prévu	21 290.60 €
	réalisé	4 048.40 €
	Reste à réaliser	0.00 €
recettes	prévu	21 290.60 €
	réalisé	21 290.60 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
dépenses	prévu	16 002.69 €
	réalisé	0.00 €
recettes	prévu	16 002.69 €
	réalisé	16 002.69 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	investissement	17 242.20 €
	fonctionnement	16 002.69 €
	Résultat global	33 244.89 €


COMPTE ADMINISTRATIF – TRANSPORT SCOLAIRE 98507


Délibération D2020-03-05/024


Investissement		
dépenses	prévu	61 957.22 €
	réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
recettes	prévu	61 957.22 €
	réalisé	61 957.22 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement		
dépenses	prévu	26 899.14 €
	réalisé	21 257.38 €
recettes	prévu	26 899.14 €
	réalisé	41 874.19 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	investissement	61 957.22 €
	fonctionnement	20 616.81 €
	Résultat global	82 574.03 €

 **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes

 **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser





 **ARRETE** les résultats définitifs

 **AFFECTE** les résultats de clôture de fonctionnement

 **VOTE** à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et des services suivants :

- Photovoltaïque
- Maison de santé
- Constructions PSLA
- Transport scolaire

c. Affectation des résultats

-  **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
 **STATUANT** sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2019
 **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître : *voir ci-dessous*
 **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Délibération D2020-03-05/025

MAIRIE – 98500	
▪ Excédent de fonctionnement	224 442.83 €
▪ Excédent reporté	660 347.01 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	884 789.84 €
▪ Déficit d'investissement	174 785.09 €
▪ Déficit des restes à réaliser	3 663.24 €
Soit un besoin de financement	178 448.33 €
Affectation du résultat du budget 2019	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	884 789.84 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	178 448.33 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	706 341.51 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	174 785.09 €

Délibération D2020-03-05/026

PHOTOVOLTAIQUE – 98501	
▪ Excédent de fonctionnement	13 612.95 €
▪ Excédent reporté	71 634.74 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	85 247.69 €
▪ Déficit d'investissement	9 445.59 €
▪ Déficit des restes à réaliser	0.00 €
Soit un besoin de financement	9 445.59 €
Affectation du résultat du budget 2019	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	85 247.69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	9 445.59 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	75 802.10 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	9 445.59 €

Délibération D2020-03-05/027

MAISON DE SANTE – 98502	
▪ Excédent de fonctionnement	55 217.61 €
▪ Excédent reporté	14 736.35 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	69 953.96 €
▪ Déficit d'investissement	10 659.62 €
▪ Déficit des restes à réaliser	25 420.00 €
Soit un besoin de financement	36 079.62 €
Affectation du résultat du budget 2019	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	69 953.96 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	36 079.62 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	33 874.34 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	10 659.62 €

Délibération D2020-03-05/028

CONSTRUCTIONS PSLA – 98506	
▪ Déficit de fonctionnement	0.00 €
▪ Excédent reporté	16 002.69 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé	16 002.69 €
▪ Excédent d'investissement	17 242.20 €
▪ Déficit des restes à réaliser	0.00 €
Soit un excédent de financement	17 242.20 €
Affectation du résultat du budget 2019	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	16 002.69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	16 002.69 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	17 242.20 €

Délibération D2020-03-05/029

TRANSPORT SCOLAIRE – 98507	
▪ Excédent de fonctionnement	3 517.67 €
▪ Excédent reporté	17 099.14 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	20 616.81 €
▪ Excédent d'investissement	61 957.22 €
▪ Déficit des restes à réaliser	0.00 €
Soit un excédent de financement	61 957.22 €
Affectation du résultat du budget 2019	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	20 616.81 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	20 616.81 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	61 957.22 €

d. Vote des budgets primitifs 2020

Les budgets primitifs de 2020 de la commune et de ses services sont présentés par Monsieur NIVET et Madame PERROT tant en section de fonctionnement (par chapitres) qu'en section d'investissement (par chapitres et opérations).

Monsieur le Maire précise que ceux-ci ont été avalisés par la Commission des Finances en date du 3 mars 2020, et que chacun a pu en prendre connaissance préalablement à cette réunion.

Le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, après délibération, de procéder à leur vote comme exposé ci-après :

Délibération D2020-03-05/030

MAIRIE – 98500	
▪ Section d'investissement (dont 3 663.24 € de Restes à réaliser en dépenses)	615 904.84 €
▪ Section de fonctionnement	1 776 191.51 €

Pour l'investissement, les opérations ci-après ont été examinées par la Commission des Finances :

opération	article	libellé	dépenses	recettes
0146 travaux voirie	2112	Voirie route du Peu Voirie route de l'Acétylène	20 000.00 €	
	21534	Mât solaire pour abri bus place des pompiers	5 500.00 €	850.00 €
0156 Aménagement divers bâtiments	21312	Réfection classe élémentaire + pièce de rangement scolaire + alarme école	56 500.00 €	28 800.00 €
	21318	Aménagement bibliothèque 20 rue de la Gare (stores intérieurs et divers)	5 000.00 €	
	2132	Remplacement des radiateurs 4 place de la Mairie + 20D rue de la	76 000.00 € + RAR	

		Gare + traitement des façades + couverture des 20 ^F et 20F rue de la Gare	3 663.24 €	
0157 achat matériels	21571	Acquisition d'un jumper	32 000.00 €	
	21578	Balayeuse (20 000 €) + défibrillateur (5 000 €)	25 000.00 €	
	2158	divers	11 000.00 €	
	2183	informatique	5 000.00 €	
	2184	2 fauteuils + 8 chaises pour mairie	2 000.00 €	
	2188	Bacs à verre + appareil photo + portique à cintres	2 600.00 €	
0162 camping	2158	Acquisition de 2 mobilhomes	15 000.00 €	
	21534	Mats et lanternes pour aire de loisirs	7 000.00 €	1 200.00 €
0182 mairie	21311	Fenêtres et portes à l'étage + divers	25 000.00 €	
		Total opérations d'équipement	291 263.24 €	30 850.00 €
Non indiv.	040 21318	Travaux en régie	15 000.00 €	
	1676	Locataires acquéreurs		24 000.00 €
	020	Dépenses imprévues	16 256.51 €	
	021	FCTVA		30 000.00 €
	1641	Emprunts – remboursement capital	113 000.00 €	
	10226	Taxe d'aménagement		500.00 €
	165	Dépôts et cautionnements	2 000.00 €	500.00 €
	168758	Autres groupements	3 600.00 €	
	1068			178 448.33 €
	001	Déficit d'investissement reporté	174 785.09 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		351 606.51 €	
		Total opérations non individualisés	324 641.60 €	580 054.84 €
		TOTAL GENERAL	615 904.84 €	615 909.84 €

VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération D2020-03-05/031

PHOTOVOLTAIQUE – 98501	
▪ Section d'investissement	36 345.59 €
▪ Section de fonctionnement	104 507.30 €

VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération D2020-03-05/032

MAISON DE SANTE – 98502	
▪ Section d'investissement (dont 25 420.00 € de Restes à réaliser en dépenses) (1)	213 679.62 €
▪ Section de fonctionnement	172 974.34 €
(1) l'opération d'agrandissement hors reports dépenses	140 000.00 €
recettes (Département)	41 000 €

VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délibération D2020-03-05/033

CONSTRUCTIONS PSLA – 98506	
▪ Section d'investissement	17 242.20 €
▪ Section de fonctionnement	16 002.69 €

VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0




Délibération D2020-03-05/034

TRANSPORT SCOLAIRE – 98507	
▪ Section d'investissement	64 957.22 €
▪ Section de fonctionnement	24 616.81 €

VOTE	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. VOTE DES TAUX DES TAXES 2020**Délibération D2020-03-05/035**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636B du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et taxe d'habitation perçues par la commune. Suite à la réunion de la commission des Finances du 3 mars 2020 et compte-tenu du produit attendu, il a été confirmé le souhait de ne pas faire évoluer les taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) :



-  Taxe d'habitation : 13.00 %
-  Taxe foncière bâti : 13.86 %
-  Taxe foncière non bâti : 33.86 %

Pour info, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition est de 0.90 % pour la taxe d'habitation et 1.22 % pour la taxe foncière.

Taxes	Bases imposition 2019 (a) (base 2020 supposée)	Taux inchangés depuis 1994 (b)	Montants (a x b)
Taxe d'habitation	1 219 000 € 1 229 971 € (+0.90%)	13.00 %	158 470 € 159 896 €
Taxe foncière (bâti)	1 164 000 € 1 178 200 € (+1.22%)	13.86 %	161 330 € 163 298 €
Taxe foncière (non bâti)	165 300 € 167 316 € (+1.22%)	33.86 %	55 971 € 56 653 €
		TOTAL	375 771 € 379 847 €

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B
Vu l'avis de la commission des finances du 3 mars 2020

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

-  **FIXE** les taux de fiscalité directe locale pour 2020 ainsi :
 - Taxe d'habitation (TH) : **13.00 %**
 - Taxe foncière bâti (TFB) : **13.86 %**
 - Taxe foncière non bâti (TFNB) : **33.86 %**
-  **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

3. PARTICIPATION DE LA MAIRIE AUX BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES (CCAS ET MAISON DE SANTE)

Délibération D2020-03-05/036

Monsieur le Maire rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations prévus à l'article L.2224-2 du CGCT qui sont applicables seulement aux communes de moins de 3 000 habitants.

Il propose donc d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2020 d'une subvention du budget principal aux budgets annexes d'un montant de 228 000.00 € répartis ainsi :

Article 657362 du budget mairie		
CCAS (art. 774)	120 000.00 €	Cette somme servira au fonctionnement de la résidence autonomie (foyer logement) qui est déficitaire.
Article 657364 du budget mairie		
Maison de Santé (art. 74)	108 000.00 €	Cette somme est nécessaire pour le budget Maison de Santé, en investissement pour l'agrandissement du bâtiment. Elle sera éventuellement diminuée si les subventions demandées sont acceptées.
Total	228 000.00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-2
Vu l'instruction budgétaire M4 concernant les services publics locaux à caractère industriel et commercial, maison de santé
Vu le plan comptable applicable au CCAS
Considérant que l'équilibre des sections d'exploitation des budgets annexes ne peuvent être obtenues sans subvention du budget principal

Après présentation des divers budgets de la commune, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers les budgets annexes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

4. REMBOURSEMENT PAR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES




Délibération D2020-03-05/037

Le budget autonome Transport Scolaire a recours au personnel de la collectivité pour conduire le bus scolaire et accompagner les enfants de moins de 6 ans dans le bus.

Les charges de personnel incombent au budget principal, or les missions des

agents se répartissent à la fois sur le budget mairie et le budget transport scolaire.

Dans ce cadre et afin de répartir ces charges entre les deux budgets, il convient de calculer les horaires des agents (**du 6 janvier au 3 juillet 2020**), soit :

-  PASQUET Daniel (bus le soir) :
1 heure/jour x 5 jours x 22 semaines = 110 heures
-  VERGNAUD Dominique (bus le matin) :
1 heure/jour x 5 jours x 22 semaines = 110 heures
-  RENARD Nathalie (accompagnatrice bus matin et soir) :
1.50 heures/jour x 5 jours x 22 semaines = 165 heures

Le coût horaire sera celui de l'année N.

La recette correspondante sera imputée au budget principal sur le compte **70841** « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes », soit la somme prévisionnelle de **9 000 €**.

La dépense correspondante évaluée à **9 000 €** pour 2020 sera imputée au budget autonome Transport Scolaire sur le compte **6215** « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».




Après présentation des divers budgets de la commune, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** du remboursement des charges de personnel selon le calcul ci-dessus.

5. CONTRIBUTION AU SYNDICAT DU COLLEGE DE L'ISLE JOURDAIN

Délibération D2020-03-05/038

Monsieur NIVET, délégué au syndicat, informe que la subvention versée par les communes aide les voyages et sorties scolaires, l'association sportive (prise en charge de toutes les licences), les projets artistiques et culturels, les parcours découvertes des métiers et formations ou les ateliers scientifiques. Availles Limouzine compte environ 30 élèves au collège. Il rappelle que la participation est calculée sur le potentiel fiscal et le nombre d'élèves. Pour Availles, cette participation s'élevait à 2 219.00 € en 2019.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur NIVET, délégué, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL

-  **DECIDE** de verser une contribution au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de l'Isle Jourdain pour l'année 2020 pour un maximum de 3 000.00 € (en attendant de recevoir le coût exact du Syndicat du collège)
-  **INDIQUE** que cette dépense est inscrite au budget à l'article **65548**
-  **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

6. ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Délibération D2020-03-05/039

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention, présentés par les associations et examinés par les membres de la commission des finances réunis le 3 mars 2020.




Il est rappelé aux membres du Conseil que ces dossiers ont été étudiés conformément au courrier et dossier-type de demande de subvention transmis à

chaque association et que seules les associations ayant présenté une demande, ont été acceptées ; certaines associations communales ne souhaitant pas de subvention.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes qui ont transmis leur dossier complet :

Associations	Montant attribué
APDEMA	400.00 €
APE Availles Limouzine (association des parents d'élèves)	900.00 €
Availles Limouzine Cyclisme	800.00 €
Chœur d'Arribat Avillais	800.00 €
FNACA	400.00 €
Génération Mouvement – aînés ruraux	400.00 €
Gym volontaire	320.00 €
Pétanque club Avillais	300.00 €
SNEMM – 616 ^{ème} section de la Société Nationale d'Entraide	50.00 €
Tennis Loisirs	800.00 €
Union Sportive Avillaise	500.00 €
Un hôpital pour enfants	100.00 €
Participation BAFA : <i>50 % du montant payé par le stagiaire</i>	
Participation MFR : 50 € par enfant	
Participation voyage scolaire : <i>selon quotient familial, entre 20 € et 50 € par enfant (délibération 2018-09-27/134)</i>	
Total des associations	5 770.00 €
MJC Champ Libre :	
 Fonctionnement de l'association	3 879.18 €
 Animation culturelle :	
▪ Drôles de Reg'Arts	799.35 €
▪ Cinéma chez nous	89.00 €
Total MJC	4 767.53 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-  **ADOpte** la proposition ci-dessus
-  **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Commune, article 6574
-  **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

7. ECOLE

a. Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux des classes




Délibération D2020-03-05/040

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris la rénovation des classes depuis plusieurs années. Pour 2020, le projet est la réfection de deux classes.




Le coût de l'opération est estimé à **38 935.60 € HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre du programme DETR. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Peinture des murs et portes	5 963.43 €	Département Activ 3	10 000.00 €
Changement radiateurs	13 030.31 €	DETR (30 %)	11 680.00 €
Isolation des murs et plafonds	19 941.86 €	Autofinancement communal	17 255.60 €
TOTAL	38 935.60 €	TOTAL	38 935.60 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

b. Demande de subvention au titre d'Activ 3 (Département) pour les travaux des classes




Délibération D2020-03-05/041

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris la rénovation des classes depuis plusieurs années. Pour 2020, le projet est la réfection de deux classes.




Le coût de l'opération est estimé à **38 935.60 € HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil départemental au titre du programme ACTIV volet 3. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Peinture des murs et portes	5 963.43 €	Département Activ 3	10 000.00 €
Changement radiateurs	13 030.31 €	DETR (30 %)	11 680.00 €
Isolation des murs et plafonds	19 941.86 €	Autofinancement communal	17 255.60 €
TOTAL	38 935.60 €	TOTAL	38 935.60 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de Activ 3
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ 3
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

c. Demande de subvention à Sorégies pour les travaux d'isolation des classes




Délibération D2020-03-05/042

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris la rénovation des classes depuis plusieurs années. Pour 2020, le projet est la réfection de deux classes.




Le coût de l'opération est estimé à **32 972.17 € HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par Sorégies au titre de la prime d'économie d'énergie. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Isolation des murs et plafonds	19 941.86 €	Sorégies (20 %)	6 594.00 €
Changement radiateurs	13 030.31 €		
		Autofinancement communal	26 377.74 €
TOTAL	32 972.17 €	TOTAL	32 972.17 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de la prime d'économie d'énergie
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de Sorégies dans le cadre de la prime d'économie d'énergie
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

d. Demande de subvention au titre du FIPDR (fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) pour la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » à l'école

Délibération D2020-03-05/043


Monsieur le Maire informe que l'Etat a lancé un appel à projets du FIPDR pour l'année 2020. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits dont la sécurisation des établissements scolaires avec la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie).

Aussi, la commune souhaite de doter d'une alarme pour sécuriser l'établissement scolaire ; le coût estimé de cet achat est évalué à 10 132.25 € HT. Le plan de financement est le suivant :


Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Alarme « attentat-intrusion »	10 132.25 €	FIPDR (80 %)	8 105.00 €
		Autofinancement communal	2 027.25 €
TOTAL	10 132.25 €	TOTAL	10 132.25 €

Compte-tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat en vue d'obtenir cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**

-  **APPROUVE** le principe de demande de subvention d'un montant de **8 105 €**

au titre du FIPDR

-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

8. LOGEMENTS DES 20 RUE DE LA GARE

a. *Demande de subvention au titre de ACTIV 3 (Conseil Départemental)*




Délibération D2020-03-05/044

Monsieur le Maire indique que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie nécessite des travaux tels que le changement de radiateurs des 20C et 20D, le traitement des façades des 20 à 20D et la couverture des 20^E et 20F.




Le coût de l'opération est estimé à **59 943.31 € HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département au titre d'ACTIV 3. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Traitement des façades	32 988.42 €	Département Activ 3	18 800.00 €
Changement radiateurs	6 048.89 €		
Couverture en tuiles	20 906.00 €	Autofinancement communal	41 143.31 €
TOTAL	59 943.31 €	TOTAL	59 943.31 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de Activ 3
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ 3
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

b. *Demande de subvention à Sorégies*




Délibération D2020-03-05/045

Monsieur le Maire indique que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie nécessite des travaux tels que le changement de radiateurs des 20C et 20D, le traitement des façades des 20 à 20D et la couverture des 20^E et 20F.




Le coût de l'opération est estimé à **26 954.89 € HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par Sorégies au titre de la prime d'économie d'énergie. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Changement radiateurs	6 048.89 €	Sorégies (20 %)	5 390.98 €
Couverture en tuiles	20 906.00 €	Autofinancement communal	21 563.91 €
TOTAL	26 954.89 €	TOTAL	26 954.89 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de la prime d'économie d'énergie
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de Sorégies dans le cadre de la prime d'économie d'énergie
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

9. MAIRIE

b. Demande de subvention à Sorégies




Délibération D2020-03-05/046

Monsieur le Maire signale que la porte-fenêtre et la fenêtre à l'étage ont besoin d'être changées car en très mauvais état.




Le coût de l'opération est estimé à **3 933.86€ HT**. Monsieur le Maire informe que ces travaux peuvent être subventionnés par Sorégies au titre de la prime d'économie d'énergie. Il propose le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel H.T	Nature de la recette	Montant
Changement porte et fenêtre	3 933.86 €	Sorégies (20 %)	786.00 €
		Autofinancement communal	3 147.09 €
TOTAL	3 933.86 €	TOTAL	3 933.86 €

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

-  D'approuver le plan de financement et l'opération présentés
-  De l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre de la prime d'économie d'énergie
-  L'autorisation de signer tout document relatif à l'affaire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

-  **APPROUVE** le plan de financement et l'opération présentés ci-dessus
-  **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de Sorégies dans le cadre de la prime d'économie d'énergie
-  **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

10. LOCATION SALLES (TARIFS)



a. Demande de location d'un espace pour médiation familiale

Délibération D2020-03-05/047

Une médiatrice familiale diplômée d'Etat souhaite créer son activité libérale sur la commune afin d'établir une proximité avec les familles. Elle demande s'il serait possible de lui louer une salle ou un bureau de manière ponctuelle pour des séances de ½ heure à 1 h 30 à compter du 1^{er} avril 2020.

Monsieur le Maire propose le tarif de 5 € par heure d'utilisation correspondant aux fluides (eau, électricité, chauffage) et ménage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**

-  **FIXE** le tarif de **5.00 €** par heure d'utilisation
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la médiatrice familiale et tout document s'y rapportant



b. Convention avec Siel Bleu pour l'utilisation de la salle de la maison de santé

Délibération D2020-03-05/048

Dans le cadre des ateliers d'équilibre en direction des personnes âgées, l'association Siel Bleu intervient gratuitement une heure tous les jeudis à la salle de la maison de santé. Néanmoins, l'association intervient également pendant une autre heure pour des usagers moyennant un paiement. Par conséquent, il serait logique que Siel Bleu verse une indemnité d'occupation de la salle à la mairie pour cette deuxième heure, et signe une convention d'utilisation de la salle de la maison de santé.

Monsieur le Maire propose le tarif de 10 € la séance correspondant aux fluides (eau, électricité) et ménage de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**

-  **FIXE** le tarif de **10.00 €** la séance
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention et tout document s'y rapportant

11. TRANSPORT SCOLAIRE EN REGIE

Résiliation de la convention de délégation de la compétence transports scolaires établie avec la Région Nouvelle Aquitaine

Délibération D2020-03-05/049

Monsieur rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2019, le transport scolaire pour l'école primaire est géré par la région Nouvelle Aquitaine. La commune met à disposition le bus et le personnel.

Or, sur les deux chauffeurs de bus, l'un des agents est en retraite depuis juin 2018 et le deuxième agent sera à la retraite en juin 2020. De plus, leur FCO (formation continue obligatoire de 5 j pour les chauffeurs transportant de voyageurs) arrive à échéance cette année. Le coût d'une formation est d'environ 600 €.

Par conséquent, il serait préférable que la Région Nouvelle Aquitaine se charge entièrement du transport scolaire.



Il est donc proposé la résiliation de la convention laquelle prendrait effet à compter du 3 juillet 2020 (dernier jour de l'année scolaire en cours).

Selon l'article 8 de la convention, celle-ci peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai minimal de 4 mois précédant la date de la rentrée scolaire suivante.

Vu la délibération de la commune n° 2019-06-20/095 concernant la convention avec la Nouvelle Aquitaine pour le transport scolaire des écoles primaires
Vu la convention établie le 24 mai 2019 entre la Nouvelle Aquitaine et la commune d'Availles Limouzine pour la délégation de la compétence transports scolaires 2019-2022 (organisation en régie communale du transport des écoles primaires)

Vu le départ à la retraite des deux agents communaux, chauffeurs du bus scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL

-  **APPROUVE** la résiliation de la convention de délégation de la compétence transports scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter l'acte de résiliation et tous les documents s'y afférents

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a. Organisation des opérations de vote

Tableau des heures de présence des conseillers municipaux.

La séance s'est achevée à 10 h 00

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
FAUGEROUX Joël <i>Maire</i>		NIVET Jean Michel <i>Adjoint</i>	
DU DOIGNON Marie <i>Adjointe</i>		GAUVIN Serge <i>Adjoint</i>	
RONDEAU Claudine <i>Adjointe</i>		RENOUX Evelyne	<i>ABSENTE</i> <i>Procuration à Christelle Balard</i>
MEUNIER Bernard		THIBAUT Jean-Jacques	<i>ABSENT</i>
GOURDON Nicolle	<i>ABSENTE</i> <i>Procuration à Marie Du Doignon</i>	BALARD Christelle	
HELIAS Annie		HERVE Yonni	
MELON-COLIN Florence	<i>ABSENTE</i>	BALESTRAT Arnaud	